



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-072
Portant Permission de Voirie
Route du Mouriol
(BOULIEU LES ANNONAY)

Le Maire de Boulieu-lès-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route
- Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1,4ème partie, signalisation de prescription et livre 1,8ème partie, signalisation temporaire,
- Considérant qu'il faut permettre le bon déroulement des travaux de raccordement.

ARRETE

Article 1

Du 15/07/2025 au 15/08/2025, l'entreprise Lapize est autorisée à effectuer des travaux de raccordement électrique au 1125 Route du Mouriol.

Article 2 : La signalisation de police réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans l'état initial la voie et ses dépendances, de réparer tout dommage qui aura pu y être causé.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de brigade d'Annonay
- Agent de Surveillance de la voie publique
- Services Techniques

Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 07/07/2025

Le Maire
Damien BAYLE

